

RÈGLES OFFICIELLES DU JEU

ABLE2

Soutien ABLE2 pour les personnes handicapées

#À déterminer

I. DÉTAILS DU BILLET

A. Prix d'achat du ou des billets

1 pour 100,00 \$, 3 pour 250,00 \$

B. La(les) date(s), heure(s) et lieu(s) du(des) tirage(s) seront

« Tirage au sort Sweet Suite Deal » : 1er mai 2024 à 21h00

« Tirage au sort Staycation à Ottawa » : 1er mai 2024 à 21h00

« Tirage Soirée Deluxe au Fairmont Montebello » : 1er mai 2024 à 21h00

« Tirage Escapade Mont Tremblant » : 1 mai 2024 à 21h00

« Expérience CiderHouse pour 30 personnes à la ferme Saunders » : 1er mai 2024 à 21h00

« Tirage au sort de la faune » : 1er mai 2024 à 21h00

"Tirage Le Poisson Bleu" : 1er mai 2024 à 21h00

« Tirage au sort Hunters Public House » : 1er mai 2024 à 21h00

"Tirage au sort de fruits de mer et grillades Pelican": 1er mai 2024 à 21h00

« Tirage au sort Brasserie Métropolitaine » : 1er mai 2024 à 21h00

« Tirage 1 du panier-cadeau Farm Boy » : 1er mai 2024 à 21h00

« Tirage au sort 2 du panier-cadeau Farm Boy » : 1er mai 2024 à 21h00

« Tirage au sort 3 du panier-cadeau Farm Boy » : 1er mai 2024 à 21h00

11, promenade Colonel By, Ottawa (Ontario) K1N 9H4

C. Le(s) prix

Sweet Suite Deal au prix de 4 850,00 \$.

Ottawa Staycation au détail à 1 150,00 \$.

Nuitée de luxe au Fairmont Montebello au prix de 870,00 \$.

Escapade Mont Tremblant au détail à 1 250,00\$.

Expérience CiderHouse pour 30 personnes à la ferme Saunders au prix de 2 500,00 \$.
Faune au détail à 200,00\$.

Le Poisson Bleu au détail à 200,00\$.

Hunters Public House au prix de 100,00 \$.

Pelican Sea Food and Grill au prix de 100,00 \$.

Brasserie Métropolitain au détail à 100,00\$.

Panier-cadeau Farm Boy 1 au prix de 100,00 \$.

Panier-cadeau Farm Boy 2 au prix de 100,00 \$.

Panier-cadeau Farm Boy 3 au prix de 100,00 \$.

Valeur totale estimée du prix : 11 620,00 \$

II. MÉTHODE

13 tirages séquentiels où chaque gagnant recevra un prix physique. Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort à l'aide du générateur de nombres aléatoires (RNG) du fournisseur de tombola électronique enregistré auprès de la CAJO. Le gagnant sera annoncé à tous les participants par notification électronique.

III. ÉLIMINATION DES GAGNANTS

Les participations gagnantes des tirages précédents ne sont pas inscrites aux tirages suivants, sauf dans le cas d'un tirage au sort du grand prix.

IV. LIMITE D'ÂGE

Il faut avoir 18 ans ou plus pour participer.

V. CONDITIONS ET ÉLIGIBILITÉ

Les participants doivent être situés dans la province de l'Ontario.

Les personnes suivantes ne sont pas éligibles pour participer au tirage au sort :

Tous les employés de l'organisme associés à la gestion et à l'exécution du tirage, ainsi que tous les membres du conseil d'administration de l'organisme.

VI. TOUTE AUTRE RESTRICTION AU PRIX GAGNANT

L'organisation n'est pas responsable des difficultés survenant pour contacter le

gagnant en raison de la saisie par le gagnant de coordonnées erronées au moment de l'achat. Si une personne pense qu'elle est gagnante et n'a pas été contactée par le personnel de l'organisation, veuillez envoyer un e-mail à events@able2.org ou appeler le 16137619522.

VII. CONDITIONS POUR LES PRIX NON RÉCLAMÉS

L'organisation fera tous les efforts raisonnables pour contacter le gagnant conformément aux règles et règlements de la CAJO.

Les gagnants disposent d'au moins 6 mois à compter de la date d'attribution du prix pour réclamer celui-ci. À la fin de la période de six mois, le montant total du prix détenu en fiducie, y compris les intérêts, ou la valeur d'un prix en marchandise égale au prix de détail suggéré par le fabricant, doit être inclus par le titulaire de licence dans le produit brut de la loterie. événement.

VIII. ACHAT DE BILLETS

Les billets ne peuvent être achetés qu'en ligne.

IX. COMMENT CONTACTER L'ORGANISATION

Pour contacter l'organisation, veuillez envoyer un e-mail à events@able2.org ou appeler le 16137619522.

Ligne téléphonique du service de jeu problématique ConnexOntario : 1-866-531-2600.